

Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mai 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE,

Etaient excusés : Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Arlette ARNAULT a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Marie-Rose MÉRON.

Catherine JEAN a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Pierre LEFEVRE a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Alain MONTAS.

Cynthia DIEU-COURRÈGES a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017-05-16-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 AVRIL 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 04 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017-05-16-02

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Chaveignes a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Chaveignes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de l'adhésion de la commune de Chaveignes au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité
- ✓ approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- ✓ prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- ✓ autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accord-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chaveignes, et ce sans distinction de procédures,
- ✓ autorise Monsieur Le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- ✓ autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- ✓ s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- ✓ habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux d'électricité ainsi que les fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Chaveignes.

DELIBERATION N°2017-05-16-03

RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES A COMPTER DE L'ANNEE 2017

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée). Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Il peut varier entre 0 et 100%. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières) ; sauf ceux du cadre d'emplois des agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire réuni le 08 février 2017 pour les collectivités et établissement en dépendant, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- ✓ fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade,
- ✓ sur la base des critères retenus suivants :
 - ✗ L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
 - ✗ La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé.

DELIBERATION N°2017-05-16-04
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE
PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- ✓ que les conditions statutaires d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à un des agents en poste de bénéficier d'un avancement de grade,
- ✓ qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. Cette création interviendra à compter du 1er juin 2017. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N°2017-05-16-05
DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis relatif à la dématérialisation des actes administratifs de SEGILOG qui s'élève à 1 639.88 € H.T. y compris l'abonnement sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la dématérialisation des actes administratifs pour l'envoi en sous-préfecture
- décide de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux
- approuve le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES H.T.</u>		<u>RECETTES</u>	
Contrat sur 3 ans	509,88 €	DETR	1 311,90 €
Certificat électronique	450,00 €	Autofinancement	327,98 €
Mise en service	680,00 €		
TOTAL	1 639,88 €	TOTAL	1 639,88 €

DELIBERATION N°2017-05-16-06
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire apporte les informations suivantes :

- ✓ Chaveignes Accueil organise un vin d'honneur et invite l'ensemble du conseil municipal le jeudi 18 mai
- ✓ Les associations suivantes ont remercié le conseil municipal : l'OGEC de l'école du Sacré Cœur de Richelieu pour l'attribution de la participation financière relative à la scolarité des enfants de Chaveignes, le Cyclo Chinonais pour le support logistique pour l'organisation de leur course sur la commune, l'ASCORI pour l'obtention d'une coupe.
- ✓ Une conférence relative à la généalogie est prévue le samedi 16 septembre 2017 à la salle des fêtes de Chaveignes. elle sera animée par le Centre Généalogique de Touraine.
- ✓ Une séance d'information ou mise à niveau pour la sécurité routière est en cours d'élaboration.
- ✓ Le Sous-Préfet de Chinon a envoyé un courrier relatif à un dépôt sauvage de véhicules sur la commune qui demande aux services de l'Etat (DREAL : Direction Régionale de l'Environnement , de l'Aménagement et du Logement) de suivre le dossier
- ✓ Une réunion de travail relative au déroulement de la procédure PLUI a été organisée à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne. Une session au niveau de la commune est programmée pour le mercredi 24 mai.
- ✓ Des travaux d'enfouissement de réseaux électriques sont en cours sur la commune.

Le Conseil Municipal discute sur l'organisation du Marché Fermier : demande de subvention auprès de partenaires, envoi des bulletins d'inscription aux exposants, les diverses animations (chasse, pêche, chiens d'arrêt, arbalète, tir à l'arc, chiens déterreurs, intronisation, musique, jeux pour enfants ...).

Le Conseil Municipal organise les permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Alain MONTAS, président du Comité des Fêtes de Chaveignes, informe de l'organisation de randonnées pédestres, cyclistes, VTT et équestres le dimanche 21 mai sur la commune.

Des dégâts sur certains ponts (Achard, Moulin Pinsard) ont été signalés.

La prochaine réunion est fixée au mardi 13 juin 2017 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.